

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mille dix-sept** et le **3 mai**, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL**.

Présents : Y MICHEL – M ROUVIER – L FABRE – MC FABRE DE ROUSSAC – J LAFAGE – G REQUENA – S BASSI ALLEMAND – M IBARS – A KELLY – M LEFEVRE – C BRISSEOIS – N SEDKI – JF MARY – JC ARAGON – M PEREZ – J HURTADO – B DANIS – A CHOUKROUN – C NEGRI-AZAIS – S SENEGA-SANCHEZ – S JEAN – W BIGNON – P KAPPLER – G GUIRAUD – C PINO

Absents représentés : F PEREZ par P KAPPLER

Absents : M GROSSO – S BERBEZIER – C CARRIE-MAHMOUKI

3. Tarifs « vente de produits touristiques publicitaires divers » 70 ANS DE MARSEILLAN PLAGES – Vente de produits dérivés

L'Office de Tourisme de Marseillan va mettre en vente des raquettes de plage, des gourdes, des sacs en toile de jute, des Mugs et des chapeaux. Ces produits sont estampillés du logo des 70 ans de Marseillan plage.

Les tarifs proposés à la vente aux particuliers sont les suivants :

Set de 2 raquettes de plage :	4,50 € TTC (quatre euros cinquante) l'unité
Gourde :	4,00 € TTC (quatre euros) l'unité
Sac en toile de jute :	3,00 € TTC (trois euros) l'unité
Mug :	2,50 € TTC (deux euros cinquante) l'unité
Chapeau :	2,50 € TTC (deux euros cinquante) l'unité
Timbres :	6,00 € TTC (six euros) le livret de 4 timbres

Il appartient au conseil municipal :

D'approuver les tarifs susmentionnés.

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL
Où l'exposé de M. le Maire

DELIBERE
A L'UNANIMITE

APPROUVE les tarifs susmentionnés.

Et ont, les membres présents,
signé au registre.
Pour copie conforme,
Le Maire
Yves MICHEL

